



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Office fédéral de l'énergie
Section Gestion des déchets radioactifs
3003 Berne

Document PDF et Word à :
sachplan@bfe.admin.ch

Fribourg, le 20 février 2018

Plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » Réponse au rapport sur les résultats de l'étape 2

Madame la Cheffe de section,

Suite au courrier de Madame la Présidente de la Confédération Doris Leuthard du 22 novembre 2017 relatif à l'objet susmentionné, le Conseil d'Etat vous informe que le canton de Fribourg n'a pas de remarque particulière à formuler dans le cadre de cette consultation en raison de l'absence de sites d'implantation à proximité de son territoire. Conformément à votre demande, nous vous transmettons toutefois en annexe les réponses au « Formulaire destiné à la consultation ».

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Madame la Cheffe de section, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil d'Etat :


Georges Godel
Président




Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Annexe
—
mentionnée



Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» Rapport sur les résultats, étape 2

Formulaire destiné à la consultation

Nous vous prions de nous communiquer votre prise de position dans le présent document Word afin d'en faciliter l'évaluation. Nous vous en remercions par avance.

Veuillez envoyer votre prise de position par voie électronique à l'adresse sachplan@bfe.admin.ch

La touche de tabulation vous permet de passer au champ suivant.

Expéditeur/expéditrice

| | |
|---------------|--------------------------------------|
| Organisation | Conseil d'Etat du canton de Fribourg |
| Prénom/Nom | |
| Adresse | Rue des Chanoines 17 |
| NPA, localité | 1701 Fribourg |
| E-mail | |
| Date | 02.02.2018 |

Table des matières

| | | |
|-------|--|----|
| 1 | Rapport sur les résultats de l'étape 2 | 3 |
| 1.1 | Remarques sur le chapitre 1 | 3 |
| 2 | Remarques sur le chapitre 2 (indications contraignantes) | 3 |
| 2.1 | Indications contraignantes concernant les domaines d'implantation géologiques et les emplacements d'implantation (étape 2 du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes») | 3 |
| 2.1.1 | Domaines d'implantation géologiques pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR) | 3 |
| 2.1.2 | Domaines d'implantation géologiques pour les déchets hautement radioactifs (DHR) | 4 |
| 2.1.3 | Emplacements | 4 |
| 2.1.4 | Autres remarques | 5 |
| 2.2 | Protection des domaines d'implantation géologiques et du périmètre d'accès | 5 |
| 2.3 | Abrogation du périmètre de planification | 6 |
| 2.4 | Emplacement et aménagement des infrastructures de surface | 6 |
| 2.5 | Sélection du site pour préparer la demande d'autorisation générale | 6 |
| 2.6 | Adaptation spatiale et organisationnelle des régions d'implantation | 6 |
| 2.7 | Activités concernant la société et l'économie | 7 |
| 3 | Remarques sur le chapitre 3 (fiches d'objet) | 8 |
| 3.1 | Jura-est (DFMR / DHR) | 8 |
| 3.2 | Pied sud du Jura (DFMR) | 8 |
| 3.3 | Nord des Lägern (DFMR / DHR) | 10 |
| 3.4 | Südranden (DFMR) | 11 |
| 3.5 | Wellenberg SMA | 12 |
| 3.6 | Zurich nord-est (DFMR / DHR) | 13 |
| 4 | Remarques sur les bases | 14 |
| 5 | Autres documents | 14 |
| 6 | Divers | 14 |

La numérotation des groupes de questions 1 à 3.6 renvoie à la structure du rapport sur les résultats; les groupes de questions 4 et 5 se réfèrent aux documents présentés dans le rapport explicatif.

1 Rapport sur les résultats de l'étape 2

Dans l'ensemble, êtes-vous d'accord avec le rapport sur les résultats de l'étape 2?

[Réponses possibles: approbation, majoritairement d'accord, majoritairement pas d'accord, refus, aucune prise de position / pas concerné(e)]

Majoritairement d'accord (A 1)

Motif / commentaires:

Pas de commentaire (A 2)

1.1 Remarques sur le chapitre 1

Pas de remarque (A 3)

2 Remarques sur le chapitre 2 (indications contraignantes)

Remarques générales sur les indications contraignantes

Pas de remarque (A 4)

2.1 Indications contraignantes concernant les domaines d'implantation géologiques et les emplacements d'implantation (étape 2 du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»)

2.1.1 Domaines d'implantation géologiques pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Jura-est** (canton d'Argovie) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DFMR?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 5)

Motif / commentaires:

(A 6)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Nord des Lägern** (cantons d'Argovie et de Zurich) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DFMR?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 7)

Motif / commentaires:

(A 8)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Zurich nord-est** (cantons de Thurgovie et de Zurich) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DFMR?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 9)

Motif / commentaires:

(A 10)

| |
|--|
| <p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Pied sud du Jura (cantons d'Argovie et de Soleure) ne soit plus étudié à l'étape 3 et demeure dans le plan sectoriel comme information préalable?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 11)</p> <p>Motif / commentaires: (A 12)</p> |
| <p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Südranden (canton de Schaffhouse) ne soit plus étudié à l'étape 3 et demeure dans le plan sectoriel comme information préalable?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 13)</p> <p>Motif / commentaires: (A 14)</p> |
| <p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Wellenberg (cantons de Nidwald et d'Obwald) ne soit plus étudié à l'étape 3 et demeure dans le plan sectoriel comme information préalable?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 15)</p> <p>Motif / commentaire: (A 16)</p> |
| <p>2.1.2 Domaines d'implantation géologiques pour les déchets hautement radioactifs (DHR)</p> |
| <p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Jura-est (canton d'Argovie) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DHR</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 17)</p> <p>Motif / commentaires: (A 18)</p> |
| <p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Nord des Lägern (cantons d'Argovie et de Zurich) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DHR?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 19)</p> <p>Motif / commentaires: (A 20)</p> |
| <p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Zurich nord-est (cantons de Thurgovie et de Zurich) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DHR?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 21)</p> <p>Motif / commentaires: (A 22)</p> |
| <p>2.1.3 Emplacements</p> |
| <p>Acceptez-vous que l'emplacement d'une installation de surface JO-3+, dans la commune de Villigen, soit définie comme résultat intermédiaire?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 23)</p> <p>Motif / commentaires: (A 24)</p> |

| |
|--|
| <p>Acceptez-vous que l'emplacement d'une installation de surface NL-2, dans la commune de Weiach, soit définie comme résultat intermédiaire?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 25)</p> <p>Motif / commentaires:</p> <p>(A 26)</p> |
| <p>Acceptez-vous que l'emplacement d'une installation de surface NL-6, dans la commune de Stadel, soit définie comme résultat intermédiaire?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 27)</p> <p>Motif / commentaires:</p> <p>(A 28)</p> |
| <p>Acceptez-vous que l'emplacement d'une installation de surface ZNO 6b, dans les communes de Marthalen et de Rheinau, soit définie comme résultat intermédiaire?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 29)</p> <p>Motif / commentaires:</p> <p>(A 30)</p> |
| <p>Acceptez-vous que l'emplacement d'une installation de surface JS-1, dans la commune de Däniken, soit définie comme information préalable?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 31)</p> <p>Motif / commentaires:</p> <p>(A 32)</p> |
| <p>Acceptez-vous que l'emplacement d'une installation de surface SR-4, dans la commune de Neuhausen am Rheinfall, soit définie comme information préalable?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 33)</p> <p>Motif / commentaires:</p> <p>(A 34)</p> |
| <p>Acceptez-vous que l'emplacement d'une installation de surface WLB-1, dans la commune de Wolfenschiessen, soit définie comme information préalable?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 35)</p> <p>Motif / commentaires:</p> <p>(A 36)</p> |
| <p>2.1.4 Autres remarques</p> |
| <p>Autres remarques sur les indications contraignantes concernant les domaines d'implantation géologiques et les emplacements:</p> <p>Pas de remarque (A 37)</p> |

| |
|--|
| <p>2.2 Protection des domaines d'implantation géologiques et du périmètre d'accès</p> |
| <p>Acceptez-vous que la protection définie à l'étape 1 soit conservée pour les six domaines d'implantation?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 38)</p> <p>Motif / commentaires:</p> <p>(A 39)</p> |

Acceptez-vous qu'un périmètre d'accès soit défini dans le domaine d'implantation Jura-est pour protéger la zone de confinement géologique destinée aux ouvrages d'accès?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 40)

Motif / commentaires:

(A 41)

Autres remarques sur la protection des domaines d'implantation géologiques et du périmètre d'accès:

Pas de remarque (A 42)

2.3 Abrogation du périmètre de planification

Êtes-vous d'accord avec l'abrogation du périmètre de planification?

Oui* (A 43)

Motif / commentaires:

Oui sur le principe, mais le canton de Fribourg n'est pas directement concerné. (A 44)

2.4 Emplacement et aménagement des infrastructures de surface

Êtes-vous d'accord avec les principes relatifs à l'emplacement et à l'aménagement des infrastructures de surface?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 45)

Motif / commentaires:

(A 46)

Acceptez-vous que les responsables de la gestion des déchets puissent, en collaboration avec les régions d'implantation, émettre des suggestions concernant le site de l'installation de conditionnement des éléments combustibles usés?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 47)

Motif / commentaires:

(A 48)

Autres remarques sur l'emplacement et l'aménagement des infrastructures de surface:

Pas de remarque (A 49)

2.5 Sélection du site pour préparer la demande d'autorisation générale

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant la sélection du site pour préparer la demande d'autorisation générale?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 50)

Motif / commentaires:

(A 51)

2.6 Adaptation spatiale et organisationnelle des régions d'implantation

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant l'adaptation spatiale des régions d'implantation?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 52)

Motif / commentaires:

(A 53)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant l'adaptation organisationnelle des régions d'implantation?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 54)

Motif / commentaires:

(A 55)

Autres remarques sur l'adaptation spatiale et organisationnelle des régions d'implantation:

Pas de remarque. (A 56)

2.7 Activités concernant la société et l'économie

Avez-vous des remarques sur les mesures de développement des régions d'implantation?

Non (A 57)

Avez-vous des remarques sur la surveillance de l'impact économique et social?

Non (A 58)

Avez-vous des remarques sur les analyses approfondies?

Non (A 59)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les indemnisations et les éventuelles mesures de compensation?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 60)

Motif / commentaires:

(A 61)

3 Remarques sur le chapitre 3 (fiches d'objet)

Remarques générales sur les fiches d'objet:

(A 62)

3.1 Jura-est (DFMR / DHR)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les communes susceptibles d'accueillir des infrastructures, la commune de l'emplacement destinée à une installation de surface ainsi que les cantons et États voisins concernés?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 63)

Motif / commentaires:

(A 64)

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 65)

Motif / commentaires:

(A 66)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 67)

Motif / commentaires:

(A 68)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 69)

Motif / commentaires:

(A 70)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

Non (A 71)

Autres remarques sur la fiche d'objet Jura-est:

Non (A 72)

3.2 Pied sud du Jura (DFMR)

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 73)

Motif / commentaires:

(A 74)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 75)

Motif / commentaires:

(A 76)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 77)

Motif / commentaires:

(A 78)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

Non (A 79)

Autres remarques sur la fiche d'objet Pied sud du Jura:

Non (A 80)

3.3 Nord des Lägern (DFMR / DHR)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les communes susceptibles d'accueillir des infrastructures ainsi que les cantons et États voisins concernés?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 81)

Motif / commentaires:

(A 82)

Pour ce qui est du domaine Nord des Lägern, le Conseil fédéral décidera probablement au terme de l'étape 2 du plan sectoriel de ne prendre en considération qu'un seul emplacement, qui sera fixé en tant que résultat intermédiaire dans la fiche d'objet. Laquelle des deux options préférez-vous, NL-2 (Weiach) ou NL-6 (Stadel)?

Aucune prise de position / pas concerné(e) (A 83)

Réponses possibles: aucune prise de position/pas concerné(e), NL-2 (Weiach), NL-6 (Stadel)

Motif / commentaires:

(A 84)

Veuillez inscrire vos remarques concernant les emplacements NL-2 ou NL-6 au chapitre «2.1.3 Emplacements» ein.

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 85)

Motif / commentaires:

(A 86)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 87)

Motif / commentaires:

(A 88)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 89)

Motif / commentaires:

(A 90)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

Non (A 91)

Autres remarques sur la fiche d'objet Nord des Lägern:

Non (A 92)

3.4 Südranden (DFMR)

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 93)

Motif / commentaires:

(A 94)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 95)

Motif / commentaires:

(A 96)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 97)

Motif / commentaires:

(A 98)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

Non (A 99)

Autres remarques sur la fiche d'objet Südranden:

Non (A 100)

3.5 Wellenberg SMA

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 101)

Motif / commentaires:

(A 102)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 103)

Motif / commentaires:

(A 104)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 105)

Motif / commentaires:

(A 106)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

Non (A 107)

Autres remarques sur la fiche d'objet Wellenberg:

Non (A 108)

3.6 Zurich nord-est (DFMR / DHR)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les communes susceptibles d'accueillir des infrastructures, la commune de l'emplacement destinée à une installation de surface ainsi que les cantons et États voisins concernés?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 109)

Motif / commentaires:

(A 110)

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 111)

Motif / commentaires:

(A 112)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 113)

Motif / commentaires:

(A 114)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 115)

Motif / commentaires:

(A 116)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

Non (A 117)

Autres remarques sur la fiche d'objet Zurich nord-est:

Non (A 118)

4 Remarques sur les bases

| |
|--|
| Remarques sur les rapports techniques de la Nagra (cf. rapport explicatif, chap. 4.1) Pas de remarque (A 119) |
| Remarques sur le rapport d'évaluation de l'IFSN ainsi que sur les prises de position du GESGP et de la CSN (cf. rapport explicatif, chap. 4.2) Pas de remarque (A 120) |
| Remarques sur l'EI-SEE (cf. rapport explicatif, chap. 6.1.1) Pas de remarque (A 121) |
| Remarques sur l'évaluation de l'ARE concernant l'aménagement du territoire (cf. rapport explicatif, chap. 6.1.2) Pas de remarque (A 122) |
| Remarques sur les enquêtes préliminaires de l'EIE et le document récapitulatif de la Nagra (cf. rapport explicatif, chap. 6.2.1) Pas de remarque (A 123) |
| Remarques sur les prises de position de l'OFEV concernant les enquêtes préliminaires de l'EIE (cf. rapport explicatif, chap. 6.2.2) Pas de remarque (A 124) |
| Remarques sur les prises de position des conférences régionales ainsi que sur le rapport concernant la gestion des prises de position (cf. rapport explicatif, chap. 7.1) Pas de remarque (A 125) |
| Remarques sur la prise de position du CdC (cf. rapport explicatif, chap. 7.2) Pas de remarque (A 126) |

5 Autres documents

Remarques générales sur les autres documents (cf. rapport explicatif, chap. 8):

Pas de remarque (A 127)

6 Divers

Remarques complémentaires ne pouvant être affectées à aucune des questions précédentes:

Pas de remarque (A 128)